

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION EST DE CLERMONT-FERRAND – SIAREC

Délibération du Conseil Syndical

L'an 2026, le vingt-neuf janvier, à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mur-sur-Allier, sous la présidence de M. DESCHAMPS Maurice, Président.

<b>Nombre de membres :</b> En exercice : 51 Présents : 28 Votants : 28	Date de convocation : 15 janvier 2025  <b>Référence : 03_CS_29_01_26</b>
---	--

**Délégués TITULAIRES présents :** M. DESCHAMPS Maurice, M. BELDA José, Mme BLANZAT-LERNOULD Myriam, M. BOURGEADE Christophe, M. MACIAN Aurélio, M. RAYMOND Vincent, M. SALLES Daniel, Mme BAUVY Sylvie, M. BELNOU Jean-Bernard, Mme DELARBRE Suzanne, M. DUMAS Daniel, Mme DUTHEIL Bernadette, Mme FAURE Monique, M. GOURMELEN Didier, M. GRIVET Jean-Yves, M. JAFFEUX Nicolas, M. LEY Pierre, M. PERRIER Cédric, M. PIREYRE Jérôme, M. SAUNON Laurent, M. SCHAAL Philippe

**Délégués TITULAIRES excusés :** DUARTE Bruno, Mme DUCHALET Céline, M. PLEYBER Philippe, M. SEVILLA Paul

**Délégués TITULAIRES absents :** M. BOURDOULEIX Roger, M. BUGUELLOU Gérald, Mme CARDONA Nathalie, M. CHARLAT Jean-Michel, M. DA SILVA Carlos, M. DERRE Joël-Michel, M. DUCHE Dominique, M. DUMONT Fabrice, M. GABRILLARGUES Camille, M. GENDRE Lionel, M. GIRARD Christian, Mme LAROUDIE Fabienne,

M. LEON Bernard, M. ONDET Jean-Michel, M. PIREYRE Éric, Mme QUINTON Amalia, M. RAMOS Jean-Louis, Mme VAQUIER Martine, Mme VESSIERE Martine, M. VIAL Christophe

**Délégués SUPPLEANTS présents :** M. CHEMINAT Hubert, Mme GENESTOUX Jeanne Odette, M. POINTUD Serge

**Procurations :** -

**N°03\_CS\_29\_01\_26**

**Objet : Autorisation pour le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

M. le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

Il est donc proposé avant l'adoption du budget 2026 d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans les limites suivantes :

Comptes	Crédits ouverts en 2025	Autorisations
2031 op 5	176 000,00	44 000,00
2031 op 9	169 839,32	42 459,83
2033 op 9	1 500,00	375,00
2051 op 2	11 000,00	2 750,00
2051 op 5	12 900,00	3 225,00
2051 op 9	4 500,00	1 125,00
2183 op 2	2 000,00	500,00
21532 op 9	320 000,00	80 000,00
21562 op 5	68 000,00	17 000,00
2315 op 5	331 910,41	82 977,60
2315 op 9	2 471 607,87	617 901,97
238 op 9	45 000,00	11 250,00

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité**

**DECIDE** d'accepter les propositions de M. le Président dans les conditions exposées ci-dessus.

Pour copie conforme : A Mur-Sur-Allier le 2 février 2026,

**Le Président,  
Maurice DESCHAMPS**

**Le secrétaire de séance,  
RAYMOND Vincent**

